



ÉCHOS D'ÉCOLES

• EDITO :

L'année scolaire est déjà bien entamée mais bon nombre de questions subsistent pour les parents. Des questions ayant trait au rythme scolaire, au poids (récurrent) des cartables, à l'accompagnement de son enfant en difficulté, à l'orientation...

Toutes ces questions, le conseil local de La Montagne essaie d'y répondre. En effet, dans tous les établissements scolaires de La Montagne, des représentants de la FCPE sont à votre disposition pour vous informer, vous accompagner, vous écouter, vous orienter vers l'interlocuteur correspondant à votre demande, en bref, pour être à vos côtés durant le cursus scolaire de votre enfant.

L'an passé, et cette année, le conseil local de La Montagne a mis en oeuvre, et mettra en place, un certain nombre d'actions qui correspondent à l'attente des parents.

Pour le collège, la FCPE locale est à l'initiative du groupement d'achat pour les fournitures scolaires des 6ème. Ceci a permis à plus de 100 élèves de bénéficier de prix attractifs. Forts de ce succès, nous souhaitons réitérer cette action, en l'étendant, le cas échéant, aux autres niveaux.

Nous sommes aussi à l'initiative de l'enquête sur le rythme scolaire. En effet, il nous paraît essentiel de consulter les parents, ainsi que les enfants, sur ce sujet. Le résultat de ce sondage, disponible sur le blog, nous permet d'avoir une vision d'ensemble des souhaits de chacun.

Nous continuerons à œuvrer pour que la fête des écoles perdure sur notre commune, avec l'aide de l'amicale laïque. En effet, cette manifestation intergénérationnelle reste un moment fort de l'année, et sans l'investissement des élus du conseil local FCPE de La Montagne, il est fort probable que cette manifestation n'aurait plus lieu.

Nous avons modifié, ou plutôt enrichi, nos moyens de communications : nous avons mis en ligne un BLOG «fcpe44-la-montagne.fr», afin de répondre à vos attentes. Nous espérons que son contenu apportera les réponses à vos questions.

Malgré tout, aucun site, aucun blog ne remplacera les échanges et les contacts humains. C'est pourquoi nous essaierons de mettre en place des réunions thématiques qui ponctueront cette année scolaire. En effet, il nous a paru opportun de pouvoir vous informer, vous questionner, et surtout échanger sur des sujets auxquels vous êtes confrontés. Avant de conclure, je voudrais évoquer la spécificité du conseil local FCPE de La Montagne : nous sommes présents sur les 5 établissements publics. Et à ce titre les liens entre les écoles primaires et le collège sont assurément plus aisés. Il est vrai que le collège St Exupéry et l'école Jules Ferry présentent des listes indépendantes, mais la force de la FCPE, c'est d'avoir une fédération qui négocie directement avec les institutions et ainsi facilite la résolution de certaines problématiques.

En conclusion, la FCPE et en particulier le conseil local, s'engage chaque année pour une école plus juste, plus équitable, prenant clairement en compte les spécificités de chacun. N'oublions pas notre combat pour la gratuité de l'école et notre attachement fondamental à la laïcité, tout en gardant à l'esprit ce qui nous anime, par-dessus tout : **la solidarité...**

Pour le conseil local
Le président
Gildas Le Meillat

LE CONSEIL LOCAL FCPE DE LA MONTAGNE

<u>Président :</u>	Gildas Le Meillat	(02 40 32 91 07)
<u>Trésorier :</u>	Jacky Duval	(02 40 65 67 74)
<u>Trésorier adjoint :</u>	Christian Astaes	
<u>Secrétaire :</u>	Caroline Pineau	(02 40 32 94 50)

Responsables des écoles et du collège :

- Joachim du Bellay :	Philippe Le Berre	(02 40 32 94 35)
- Jules Ferry :	Chantal Pavageau	(02 40 65 97 26)
- Jules Verne :	Caroline Pineau	(02 40 32 94 50)
- Marcel Gouzil :	Manuela Mazzobel-Urien	(02 40 63 00 83)
- Collège :	Françoise Barrat	(02 40 65 72 44)

Le blog de la FCPE La Montagne :
www.fcpe44-la-montagne.fr

La sécurité des enfants aux abords des écoles, c'est l'affaire de tous !

Les parents élus de l'école Jules Verne ont entamé une action auprès de la mairie pour sécuriser la sortie des enfants. Une demande de sécurisation des passages piétons a été faite. Ce n'est pas la première action de ce type qui est engagée par les parents élus de la FCPE : les modifications de stationnement devant les écoles maternelles sont à leur initiative, ainsi que la fermeture de la rue Jules Ferry aux heures de sortie de classe. En parallèle, nous pouvons réfléchir sur notre rôle de parent, qui est avant tout un rôle d'éducateur. Si nous ne montrons pas l'exemple en respectant les règles, il n'est pas étonnant que nos enfants ne s'approprient pas celles qui les concernent. Apprenons à nos enfants à ne pas traverser n'importe où, et, de notre côté, ne stationnons pas n'importe où non plus... un enfant peut marcher quelques pas entre une place de stationnement autorisée et le portail de l'école...

De la même façon, les règles de circulation aux abords des établissements scolaires doivent être respectées : rouler au pas (même si on est pressé...), respecter les sens interdits y compris à vélo, inciter les enfants à porter les équipements de protection à vélo (casque, gilet, lumière)... En effet, les riverains de la rue du Grand Clos, située à côté du collège, ont l'habitude de voir les collégiens remonter cette rue, en sens unique, à l'envers et sans lumière. Quelques «rencontres» sans gravité se sont déjà produites dans cette rue. Sans gravité, mais jusqu'à quand ?

Aussi, n'attendons pas de l'école qu'elle éduque nos enfants à la sécurité routière, apprenons leur à respecter les règles de circulation en les respectant nous-mêmes.

Le rôle des représentants de parents

Que ce soit au sein des conseils d'écoles pour le primaire, ou bien dans le cadre du conseil d'administration et de ses commissions pour le collège, les représentants des parents jouent un rôle essentiel dans la vie des établissements scolaires. En effet, en tant qu'élus désignés par l'ensemble des parents, nous avons des devoirs, l'un d'eux étant de porter les demandes, les réclamations ainsi que les interrogations des parents vers l'établissement scolaire concerné.

Quand bien même ces demandes pourraient sembler exagérées, ou encore inappropriées, de par nos fonctions, nous sommes dans l'obligation de porter dans ces instances la parole de ceux qui nous ont élus. En conséquence, nous nous devons d'être en mesure d'aborder des sujets parfois sensibles avec la plus grande diplomatie. Mais il en va de même pour nos interlocuteurs, eux aussi devant être en mesure d'accepter les remarques portées par les représentants de parents, afin que puisse s'engager une réelle discussion, dans le but de solutionner la problématique exposée préalablement. Etant de fait dans la représentativité, il est nécessaire de préciser que les élus porteurs des messages des parents ne sont en aucun cas responsables de leur contenu. Par contre, ils sont dépositaires d'une certaine déontologie qui doivent leur permettre de porter les réclamations avec tout le doigté nécessaire.

Je reste persuadé qu'un dialogue constructif et responsable est essentiel au bon fonctionnement des conseils d'école, des conseils d'administration, ainsi que des commissions qui en découlent. Il est fort possible que nous soyons quelquefois en désaccord avec les équipes enseignantes, ou bien l'administration. Néanmoins, il est essentiel d'accepter cette éventualité et de considérer ces avis divergents comme une chance, une chance de pouvoir débattre, une chance de pouvoir exposer un argumentaire que nous pensons être le bon, une chance d'être dans un dialogue constructif, bref, d'être dans une démarche clairement démocratique.

Le débat d'idée, comme le débat contradictoire, est nécessaire au bon fonctionnement d'une association telle que la FCPE, et c'est ce que nous appliquons en interne, mais il est tout aussi nécessaire et indispensable aux instances représentatives des écoles.

G. Le Meillat

Fête des écoles : bientôt la version 2010

Reconduite pour cette année une nouvelle fois, la fête des écoles publiques aura lieu le samedi 19 juin 2010 dans les rues de la commune puis près du complexe sportif.

Cette fête des écoles, sur initiative et pilotage de la FCPE, avec le concours constructif des autres représentants des parents, de la plupart des enseignants, de la municipalité et de l'ALM, est devenue et doit rester un EVENEMENT sur la commune.

Nous cherchons toujours à améliorer l'animation et l'organisation, aussi avons-nous créé une "commission Fête des Ecoles". Cette commission, ouverte à tous les volontaires qui ont des idées, compétences, disponibilités..., forte de l'expérience des éditions précédentes, va œuvrer à la réussite de cette journée qui lui tient à cœur, au moins autant qu'à celui de nos chers bambins.

Le défilé des enfants aura lieu dans la matinée et les parents d'élèves attendront les enfants avec de nombreux jeux sur le terrain derrière le complexe sportif à partir de 12h. L'équipe de l'ALM sera là, elle aussi, prête à nourrir cette foule avec ses saucisses et ses frites.

Rappelons que les bénéfices réalisés ce jour là sont redistribués aux écoles, et que la fête commence !!

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline, où les représentants de la FCPE sont présents, est une instance du collège indispensable à la bonne régulation des règles de vie et de comportement au sein de l'établissement. Ce principe posé - sur lequel nous sommes tous d'accord, parents, enseignants, administration voire les enfants eux-mêmes - amène cependant quelques remarques. Le mot qui me vient immédiatement en tête en pensant à cette instance est **parcimonie**.

Et pourtant, loi des séries ou année difficile, le nombre des conseils de discipline s'élève pour cette année d'enseignement 2009/2010 à quatre instances. Et l'année n'est pas terminée. Or, cette série fait suite à plusieurs années pendant lesquelles il n'a pas été fait appel à ce recours. Qu'en déduire ? Est-ce un constat d'échec de la prévention organisée et mise en place par l'administration et les enseignants ? Ou constat d'impuissance pour des enfants en grande difficulté malgré l'évidente bonne volonté des enseignants et de l'administration du collège à la recherche de solutions avec les parents et les enfants ?

Sans évoquer aucune des circonstances de chacune de ces instances, puisque tout ce qui s'y passe doit rester confiné en son sein et confidentiel, il peut être évoqué cependant que chaque cas est particulier et qu'il y est recherché une modulation des sanctions pour s'adapter à la gravité des faits reprochés ou des comportements avérés.

Attention, le Conseil de discipline ne constitue à aucun moment le reproche d'une faute incriminée aux parents de l'élève, lesquels ont bien souvent besoin d'être aidés ou accompagnés, mais s'avère une étape pour tous, parents et enfants, pour une ultime prise de conscience de ce qui s'est passé.

L'élève et les parents doivent aussi prendre ce passage devant le conseil, quelle que soit la décision prise, comme une deuxième chance pour rompre avec les comportements qui ont conduit l'enfant devant cette instance.

Certaines situations nécessiteraient des moyens renforcés au sein du collège ou davantage de places dans des établissements spécifiques pour un enseignement adapté. Il s'agit ainsi d'insister sur le fait que le conseil de discipline ne devrait pas être détourné de sa vraie fonction de régulation des comportements contraires au règlement de l'établissement. Son but n'est pas d'enfoncer des enfants et des parents dans la ghettoïsation de l'éducation nationale. Au final, certains parcours d'enfants, ballottés d'établissement en établissement pour des comportements récurrents et à la suite d'exclusions successives, ne peuvent être évités par manque de places dans des établissements adaptés et de moyens d'accompagnement suffisants. Pour ces enfants, l'Etat et son représentant au sein de l'inspection d'académie doivent être interpellés pour éviter une trop longue errance dans le système et l'échec scolaire.

V. Lelouet